

# Règlement intérieur 2023-2024

## 1. Adhésion et cours

**L'adhésion à l'association est obligatoire** et sera réglée par chèque séparé (*voir plus bas*).

L'adhésion à l'association est possible sans inscription aux cours de façon à pouvoir bénéficier d'un tarif réduit lors des diverses animations organisées par Ritournelle.

L'adhésion comprend les frais de fonctionnement de l'association, ceux-ci incluant une assurance responsabilité civile pour les risques liés à la pratique de l'activité.

Le montant des **cours** est **payable à l'inscription** et peut faire l'objet d'un règlement en **3 chèques** encaissés respectivement le 15 octobre (*avec le chèque de l'adhésion*), le 15 février et le 15 avril. Une **réduction** de **50%** sur le montant des cours est accordée aux personnes de moins de 25 ans.

Les adhérents peuvent convier des invités à participer aux animations réservées exclusivement aux membres de l'association sous réserve de l'accord du président ou du vice-président. Ces invités ne bénéficieront pas de tarif réduit et ne seront pas couverts par l'assurance de l'association en cas d'accident.

L'engagement est annuel et couvre les 3 périodes. Tout trimestre commencé reste dû. Seul un désistement pour déménagement (plus de 50 km) ou pour raison médicale invalidante justifiée, fera l'objet d'un remboursement du montant des cours dont la somme sera fixée par le bureau de l'association.

Les 2 cours sont accessibles à tous les adhérents inscrits aux cours sans supplément de prix. Toutefois, les personnes de niveau débutant ne pourront accéder au cours de niveau « intermédiaire à avancé » qu'**à condition d'avoir le niveau requis** (se renseigner auprès de la professeure).

Le premier cours est gratuit et sans obligation d'inscription.

Un badge avec photo, prénom, nom, fonction au sein de l'association sera fourni à chaque inscrit. Il sera porté à chaque cours et déposé dans la boîte réservée à cet effet une fois le cours terminé.

En cas d'absence exceptionnelle de la professeure, l'association prendra les dispositions nécessaires pour prévenir les adhérents.

## 2. Mesures sanitaires de protection

Quel que soit le problème sanitaire, Ritournelle appliquera strictement toutes les mesures imposées par le gouvernement ainsi que celles plus spécifiques qui pourraient éventuellement être prises par la mairie d'Aytré.

## 3. Motifs d'exclusion de l'association ou refus d'adhésion par l'association

Une personne, adhérente ou non, peut être exclue ou voir son adhésion et/ou inscription refusée(s) pour l'un des motifs suivants :

- Continuer à venir aux cours après le 1<sup>er</sup> cours gratuit sans avoir acquitté son adhésion et son inscription
- Le non-paiement ou paiement refusé par la banque de tout ou partie des sommes à acquitter lors de l'inscription
- Tous propos ou agissements délibérés visant à compromettre sciemment la notoriété ou la légitimité de l'association (*voir statuts de l'association*)
- Toute entrave volontaire au bon déroulement des actions entreprises et menées par l'association conformément aux buts qu'elle s'est fixés (*voir statuts de l'association*)

- Une attitude incorrecte ou déplacée vis-à-vis des autres personnes durant les cours
- Le fait d'enseigner la danse de salon en dehors de l'association Ritournelle sans être soi-même enseignant au sein de l'association.
- Le non-respect des mesures de protection imposées par le gouvernement.

#### 4. Traitement informatique et protection des données

Ritournelle dispose d'un fichier informatique en ligne regroupant tous les adhérents ainsi que les abonnés aux lettres d'information Internet diffusées par l'association.

Chaque adhérent peut accéder aux données le concernant dans la page « Mon profil ». Il peut lui-même modifier directement certains éléments ou demander à l'association de le faire pour lui.

L'adhésion à l'association nécessite une photographie, indispensable, et sera prise lors de l'inscription (ou dès que possible) par l'un des membres du conseil d'administration.

Cette photo apparaîtra dans le fichier, sur les cartes de présence et sur les badges portés lors des cours.

Elle figurera également dans le « trombinoscope » ainsi que les nom, prénom, niveaux de cours et fonction au sein de l'association.

Certaines données (adresse postale, téléphone et courrier électronique) ne sont accessibles qu'aux gestionnaires de l'association et ne seront jamais diffusées à d'autres personnes.

Un adhérent qui quitte l'association reste automatiquement abonné à la lettre d'informations. Il peut toutefois être retiré du fichier sur simple demande par mail ou en cliquant sur le lien de désabonnement contenu dans la lettre d'informations.

#### 5. Publications sur le site de l'association

Des photos et vidéos peuvent être prises durant les cours ou les animations pour une publication en ligne afin d'illustrer les articles sur les activités de l'association. Seules des photos ou vidéos d'ensemble ou de petits groupes seront publiées, ce type de publication ne nécessitant pas expressément le consentement des personnes visibles sur les photos ou vidéos.

Des photos ou vidéos en « gros plan » peuvent être publiées si nécessaire et de manière occasionnelle mais avec le consentement écrit des personnes concernées.

Des **vidéos** sont publiées dans l'espace « Adhérents » du site pour aider chaque participant aux cours à s'entraîner en dehors des cours. Ces vidéos ne sont accessibles qu'aux adhérents inscrits aux cours. Elles peuvent être visionnées sur le site et/ou téléchargées pour une utilisation personnelle mais ne doivent **en aucun cas être diffusées à des personnes extérieures** à l'association. Les **vidéos « personnelles »** (prises durant les cours à l'aide de votre smartphone ou caméscope...) sont **strictement interdites**.

#### 6. Séances sans la professeure

Les séances de révision sont uniquement réservées aux adhérents inscrits aux cours et celles de danse en ligne sont accessibles à tous les adhérents. Elles se déroulent sans la professeure et permettent de revoir les danses apprises sur des musiques utilisées lors des cours. Les vidéos prises en fin de cours et les danseurs plus expérimentés apporteront de l'aide à chacun.

#### 7. Responsabilité de l'association

L'association Ritournelle décline toute responsabilité en cas de vols ou pertes commis lors des cours de danse ou des manifestations qu'elle organise.

### L'adhésion à l'association vaut acceptation de ce règlement intérieur

*Le conseil d'administration de l'association Ritournelle*